



Témoignage¹ de Patrick B., administrateur de la LPO² 44

“En 2017, Thomas R., paysan-boulangier à Varades, naturaliste et Paysan de Nature³ membre de l’association LPO 44, apprend que des agriculteurs voisins, éleveurs de vaches laitières sur 120 ha souhaitent cesser leur activité suite à de grosses difficultés économiques. Ils sont prêts à louer les 60 ha de terres dont ils sont propriétaires mais souhaitent vendre les 3000m² de bâtiments agricoles et leur matériel. Thomas est déjà en lien avec 5 personnes cherchant des terres dans cette zone, dont 4 dans une démarche d’installation et avec un besoin de bâtiments et de matériel agricoles. D’autres agriculteurs voisins convoitent les terres mais aucun ne veut acheter le bâtiment ni le matériel. Les deux cédants privilégient donc le collectif des 6 agriculteurs qui créent une société civile immobilière pour acheter le bâti.

Le collectif missionne la SAFER⁴ pour prendre contact avec les propriétaires des 60 ha restants afin de permettre leurs installations. Au bout de 6 mois, rien n’est fait : ils décident de prendre directement contact avec les 12 propriétaires. Malgré les pressions des agriculteurs voisins, ces propriétaires finissent par accepter de leur louer les terres et l’un d’entre eux met en vente 12 ha, début 2019, en déléguant cette vente à la SAFER.

Les deux futures éleveuses qui s’étaient positionnées sur ces terres n’ont pas les moyens d’acheter, ni la SCI. Nous savions que ces terres, très dégradées, cultivées en maïs et ray-grass, étaient situées sur des zones Natura 2000. Face à l’urgence, pour permettre l’installation des deux éleveuses, réhabiliter les prairies permanentes et éviter que ces terres soient cultivées en agriculture conventionnelle au milieu des parcelles en bio, la LPO 44 décide de se porter acquéreur auprès de la SAFER.

Comme nous avons déjà bénéficié du soutien de l’Agence de l’eau pour une acquisition similaire, nous la sollicitons à nouveau en nous engageant à mettre en place des prairies permanentes bio et ainsi contribuer à l’amélioration de la qualité de l’eau. Nous obtenons leur accord pour financer la moitié du montant de l’acquisition. Pour financer l’autre moitié, nous disposons de fonds, issus en partie de dons fléchés pour la préservation de la biodiversité et le maintien de l’agriculture paysanne et biologique.

Un programme de réhabilitation des prairies et de haies, et de suivi de la biodiversité est prévu, en concertation avec les deux éleveuses souhaitant s’installer. Le Conservatoire des espaces naturels intervient en soutien, notamment auprès de la SAFER, en validant que ces parcelles situées en zones Natura 2000 doivent être en prairies. Après un refus de nous

¹ Entretien réalisé en 2020 par Marie Mouihi, dans le cadre du guide de la propriété foncière responsable.

² Ligue pour la protection des oiseaux

³ <https://www.paysansdenature.fr/>

⁴ Société d’aménagement foncier et d’établissement rural.

octroyer les terres lors d'un premier comité technique SAFER, un second nous les attribue finalement et nous devenons ainsi propriétaire de ces 12 ha fin 2019.

Nous concluons alors des baux ruraux à clauses environnementales avec les deux éleveuses. En tant qu'association de protection de l'environnement, nous pouvons inclure dans ces baux des clauses impliquant des changements sur les terres concernées et ne pas nous restreindre au maintien de l'existant. En accord avec les éleveuses, nous intégrons dans leurs baux des clauses environnementales concernant le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique, l'interdiction de drainer, un chargement animal limité et une interdiction de faucher ou faire pâturer avant juillet sur 10% de la surface, afin de favoriser l'installation d'oiseaux et la présence d'insectes. Pour le reste de la surface, les dates de fauche et de mise à l'herbe sont négociées avec les éleveuses pour permettre leur activité.

En parallèle des acquisitions comme celle-ci, nous formons et informons les paysans sur les pratiques favorisant la préservation de la biodiversité, comme par exemple les rotations de cultures d'au moins 7 ans. Dans l'est du département, nous avons déjà 3 Paysans de nature engagés dans un suivi de la biodiversité sur leurs fermes, où nous avons mené des actions de remise en état de mares et d'événements de sensibilisation du grand public."

Pour aller plus loin :

- <https://www.lpo.fr/>
- <https://loire-atlantique.lpo.fr/>
- <https://vendee.lpo.fr/nouvelle-protection-grace-au-projet-paysan-de-nature/>